

Objet: Projet de règlement grand-ducal fixant le calendrier des vacances et congés scolaires des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire pour l'année scolaire 2018/2019. (5160HIR)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(31 juillet 2018)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de déterminer le calendrier des vacances et congés scolaires des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

A cette fin, le présent projet de règlement grand-ducal introduit un renvoi à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 30 mai 2018 fixant les calendriers des vacances scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021. Il n'y a en effet pas lieu d'instaurer un régime différent de celui instauré par ledit article.

Concernant l'article 1^{er} du présent règlement grand-ducal, une faute de frappe s'est glissée au niveau de la date du règlement grand-ducal du 30 mai dont l'année doit être celle de 2018 et non pas de 2019.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant au projet de règlement grand-ducal sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis sous réserve de son observation.

HIR/NMA